



Décision n° 2024/12
relative à l'accréditation de
Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics
Sigle :	ISBA TP
Type :	Consulaire
Académie :	Aix-Marseille
Sites de l'école :	Marseille

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/04:

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur spécialisé en modélisation complexe des infrastructures de la construction, diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Marseille.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics ;
- Vu le rapport établi par Nadine LECLAIR (membre de la CTI, rapporteure principale), Rémy ROGACKI (membre de la CTI, corapporteur), Laurent BLERON (expert auprès de la CTI), Daniela TAPUSI (experte auprès de la CTI), Alexandre DAVIGNY (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 décembre 2024 ;
- Entendue : Madame Edith Kussener, Directrice de l'ISBA TP.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé en modélisation complexe des infrastructures de la construction, diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics, sur le site de Marseille	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Entamer une réflexion sur les statuts de l'école consulaire avec la CCI AMP pour favoriser notamment les collaborations, les participations à appel d'offre de projets de recherche ;
- Favoriser les collaborations avec les écoles nationales pour augmenter le recrutement ainsi que la notoriété de l'école ;
- Impulser le développement de l'association des anciens élèves ;
- Poursuivre le plan d'action pour l'amélioration du taux de réussite en anglais ;
- Consolider la structuration de l'observatoire de l'emploi.

Pour le diplôme

- Équilibrer en nombre d'heures les deux semestres académiques ;
- Définir un cadre structurant de l'approche compétences et finaliser son déploiement pour prendre en compte, à partir des activités liées aux métiers, les compétences métiers attendues, leur traduction en objectifs de formation, leur croisement avec les différentes UE et les modalités de leur évaluation.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

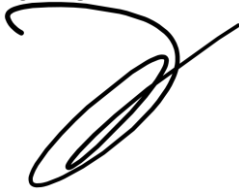
Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur spécialisé en modélisation complexe des infrastructures de la construction, diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics	2025	2027-2028

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024.

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Marie-Madeleine LE MARC, William LIS, Fabrice LOSSON, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ et Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 14 janvier 2025.

La rapporteure principale
Nadine LECLAIR



Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU



La Présidente
Claire PEYRATOUT

